



Cannabis et retrait du permis jeune conducteur

Par **gyotis**, le **02/04/2017** à **13:25**

Bonjour,
Ma fille a été testée positive au cannabis, après un contrôle routier aléatoire hier, le 1er avril. J'aimerais des précisions car elle est jeune conductrice; Le retrait est de 6 mois, au terme duquel elle perdra 6 points. Étant donné qu'elle a eu son permis fin octobre 2016, y'a-t-il quelque chose à faire pour qu'elle ne se retrouve avec une annulation de permis ? Car dans 6 mois son permis n'aura toujours que 6 points puisqu'il aura encore moins d'1 an.
Merci pour vos réponses.

Par **le semaphore**, le **02/04/2017** à **14:49**

Bonjour
Vous confusez
La suspension de 6 mois actuelle est administrative et est en attente de la décision du tribunal en mesure complémentaire de la condamnation pénale.
Cette durée administrative s'impute sur la décision pénale future.
Un mois après la date de jugement, sans recours d'opposition, d'appel, la condamnation est définitive et transmise au service du permis de conduite qui ôtera les 6 points correspondants au délit.
Constat sera établi de la perte totale des points et notification, ref 48SI, de l'invalidation du PC (L223-1 du CR) sera envoyé en LR avec remise aux autorités dans les 10 jours de la notification.